

Date de convocation : 10/04/2025	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le quinze avril deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pierrick MARCON), Thierry SABOT (4).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du complexe sportif – Avenant 1 – Lot 3 – clôtures.

DCM 20250415-11

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de signer un avenant au chantier de la réhabilitation du complexe sportif lot 3 - Clôtures concernant l'ajout d'un portillon d'accès et d'une clôture de protection foot/athlétisme...

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : **Marché de base**

- Taux de la TVA : **20,00 %**
- Montant HT : **67 810,00 €**
- Montant TTC : **81 372,00 €**

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20,00 %**
- Montant HT : **2 879,00 €**
- Montant TTC : **3 454,80 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **4,25 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20,00 %**
- Montant HT : **70 689,00 €**
- Montant TTC : **84 826,80 €**

AR Prefecture

043-214300873-20250415-DCM20250415_11-DE
Reçu le 07/05/2025

Soit + 4,25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

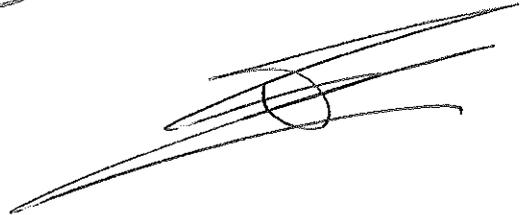
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant avec la société ESPACS pour un montant de 2 879.00 € HT soit 3 454.80 € TTC ;
- Charge Monsieur Le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,
Christophe MOULIN



AR Prefecture

043-214300873-20250415-DCM20250415_11-DE
Reçu le 07/05/2025